



Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER)

Session d'information pour les demandeurs potentiels

10 février, 2023

Bienvenue

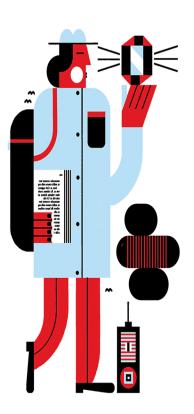
- Gérante: Teresa Jurewicz
- Administrateurs de programme:
 - Guy Faubert (concours)
 - Samantha Gollop (titulaires)
- Assistante de programme:
 - Valerie Bloom

CREATE@NSERC-CRSNG.GC.CA



Table des matières

- 1. Aperçu du programme
- 2. Processus de demande
- 3. Statistiques du programme et autres informations





Objectifs du programme

- Le Programme FONCER appuie la formation et le mentorat d'équipes composées d'étudiants et de stagiaires postdoctoraux hautement qualifiés du Canada et d'autres pays grâce à des programmes de formation novateurs :
 - Qui encouragent les approches axées sur la collaboration et l'intégration et relèvent des défis scientifiques de taille;
 - Qui aident les nouveaux chercheurs à passer du rôle de stagiaires à celui d'employés productifs au sein de la population active canadienne.

Objectifs du programme

Le Programme FONCER favorise :

- Des expériences de formation et de mentorat enrichies;
- Une meilleure employabilité;
- Le perfectionnement des compétences professionnelles;
- La collaboration avec l'industrie;
- La mobilité des étudiants;
- La recherche interdisciplinaire.

Objectifs du programme

Caractéristiques d'un programme de formation appuyé par une subvention FONCER

- Nature novatrice du programme
- Milieu fort propice à la formation et au mentorat
- Une forte transmission de compétences professionnelles et la mise en œuvre de mécanismes pour assurer que tous les stagiaires bénéficient et participent
- Capacité des chercheurs à monter la barre en ce qui concerne les pratiques exemplaires en matière de formation et de mentorat
- La diversité dans l'équipe de recherche et les stagiaires
- Programme favorisant la collaboration et la sensibilisation aux occasions internationales

Valeur des subventions

Année 1 : Normalement, 150 000 \$ (± \$50,000)

Années 2 à 6 : Normalement, 300 000 \$(± \$50,000) par année

Total maximal: 1 650 000 \$ sur 6 ans

- Non renouvelable
- Date de début: 1^{ier} avril par défaut ou 1^{ier} septembre sur demande

Attentes

- L'octroi du financement pour les années
 3 à 6 est assujetti à des évaluations favorables du rendement de la part du CRSNG.
- Les titulaires de la subvention doivent présenter 2 rapports d'étape et un rapport final.
- Ils doivent démontrer que les objectifs proposés, notamment en matière de formation (surtout les compétences professionnelles), cibles PHQ, mesures d'EDI, etc., sont atteints.
- Les titulaires de la subvention doivent rendre des comptes et respecter les engagements énoncés dans la proposition.

Quelles sont les dépenses admissibles?

- Au moins 80 % de la subvention FONCER doit être attribuée au titre des allocations versées aux stagiaires.
 - Un maximum de 30 % de cette portion peut être réparti entre les stagiaires qui ne sont pas inscrits à un programme d'études en sciences naturelles ou en génie (SNG).
- Un maximum de 20 % des fonds de la subvention FONCER peut être affecté notamment aux dépenses suivantes :
 - les déplacements des stagiaires (conférences, échanges, stages, etc.);
 - l'administration du programme de formation (p. ex., le salaire d'un coordonnateur de programme);
 - la diffusion du matériel de formation.
 - etc.
- Remarque : Les frais de voyage des candidats, co-candidats, collaborateurs, membres du comité de programme, et le coordonnateur de programme ne sont pas admissibles.

Allocations versées aux stagiaires

- Aucun montant minimal ou maximal
- Les allocations peuvent être complétées par d'autres sources:
 - directeurs de recherche;
 - collaborateurs;
 - bourses.
- Il n'est pas nécessaire de détenir une allocation du Programme FONCER pour participer au programme de formation FONCER à titre de stagiaire.
- Le programme de formation FONCER doit mettre l'accent sur les étudiants des cycles supérieurs, mais il est possible d'appuyer les étudiants de 1^{er} cycle et les stagiaires postdoctoraux.

Équipe qui dirige le programme de formation FONCER

- Le programme de formation doit être dirigé par un groupe de chercheurs complémentaires.
- Ils doivent provenir d'établissements canadiens admissibles.
- Dans le cas des demandes interuniversités, au moins un cocandidat doit être issu de chaque établissement participant.
- Les chercheurs unissent leurs efforts pour offrir à un groupe de stagiaires un programme de formation défini.

Équipe qui dirige le programme de formation FONCER - Conditions

- Les subventions FONCER peuvent être détenues uniquement dans les universités canadiennes admissibles.
- Le candidat doit œuvrer dans un domaine appuyé par le CRSNG au sein d'une université admissible aux programmes du CRSNG.
- Au moins 70 % des cocandidats doivent œuvrer en SNG (certains cocandidats peuvent œuvrer dans d'autres domaines).
- À tout moment, un chercheur peut être impliqué dans un maximum de deux initiatives, et d'un maximum d'une initiative en tant que demandeur
- Si vous avez des questions concernant l'admissibilité du chercheur(e)/équipe/institution, veuillez contacter l'équipe FONCER!

Comité de programme

- Le Comité de programme (CP) est composé de divers intervenants, notamment :
 - Des employeurs éventuels des stagiaires, des collaborateurs, des responsables de l'élaboration de programmes d'études, stagiaires
- Évaluation et orientation du programme de formation FONCER
- Consultez la page web des <u>lignes directrices relatives au</u> <u>comité de programme</u> pour plus de renseignements

Covid-19

- Les demandeurs sont priés de décrire les impacts et les mesures d'atténuation par rapport à la Covid-19 (lettre d'intention et demande).
- Consultez la page web <u>Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la recherche : NOUVELLES lignes directrices à l'intention de la communauté du CRSNG</u> pour plus de renseignements.

Équité, diversité et inclusion (EDI)

On s'attend que les initiatives FONCER accroitront l'inclusion et l'avancement de groupes sous-représentés dans les sciences naturelles et le génie, constituant ainsi une façon de promouvoir l'excellence dans la recherche et la formation

- L'équipe (questionnaire de déclaration volontaire)
- Comité de programme
- PHQ
- <u>Guide du CRSNG pour la prise en compte des</u> <u>considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion</u> <u>dans la recherche</u>

Nouveautés

- Mesures de sécurité: La recherche et l'établissement et/ou le maintient de partenariats avec des organismes nationaux, internationaux, et multinationaux
- Quotas lettres d'intention: Ajustés pour un très petit nombre d'universités
- <u>Les points énumérés</u> sous le critère d'évaluation Mérite du programme de formation proposé ont été consolidés

Mérite du programme de formation proposé

- La mesure dans laquelle le programme offrira aux stagiaires des possibilités de perfectionner leurs compétences professionnelles et techniques.
- La mesure dans laquelle le programme offrira aux stagiaires des possibilités de recevoir du mentorat, de participer à des échanges postsecondaires au Canada ou à l'étranger et d'effectuer des stages*.
- Une description des employeurs éventuels et une évaluation qualitative des perspectives d'emploi pour les stagiaires; la mesure dans laquelle le programme de formation favorisera l'intégration des stagiaires au marché du travail canadien et l'interaction des stagiaires avec des parties prenantes de l'extérieur du milieu universitaire, par exemple, des entreprises du secteur privé, des associations industrielles, des organismes sans but lucratif et des ministères et organismes gouvernementaux.
- La mesure dans laquelle le programme fait appel à des approches nouvelles et intéressantes pour offrir aux stagiaires des possibilités de formation et de mentorat qui vont au-delà de celles généralement offertes par les programmes d'études supérieures.
- L'orientation du programme de formation en recherche et la clarté des objectifs de ce programme ainsi que son lien avec les progrès récents dans le domaine visé, en faisant référence à la documentation pertinente.
- Selon le domaine visé par la proposition, la mesure dans laquelle le programme de formation, bien qu'il soit principalement axé sur les SNG, favorise également les séjours de recherche dans des domaines qui chevauchent les SNG et les domaines de la santé ou des sciences humaines.
- Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la formation, le mentorat et les activités de recherche Pour obtenir des conseils relativement à la description des répercussions de la pandémie sur le programme de formation proposé, veuillez consulter les lignes directrices du CRSNG concernant la COVID-19.
- Remarques :
 - Il n'est pas nécessaire d'obtenir une contribution financière d'un partenaire industriel, mais celle-ci serait considérée comme un atout.
 - *Pour le volet industriel, les stages sont obligatoires pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et doivent avoir lieu en milieu industriel.

Volets

- Volet régulier peut comporter des collaborations avec des universités et des organisations gouvernementales, industrielles et non gouvernementales à l'échelle nationale ou internationale.
- Volet international Fondation de recherche allemande, DFG IRTG, collaborations avec des chercheurs allemands. Le financement peut être aligné avec la durée du programme DFG, c.à.d., jusqu'à 9 ans au lieu de 6 ans pour les volets régulier et industriel (le montant ne change pas). Contactez le CRSNG pour plus de renseignements.
- Volet industriel participation obligatoire de l'industriel
- Les demandes aux volets international et industriel ne sont pas évaluées séparamment des demandes au programme régulier.

Volet industriel

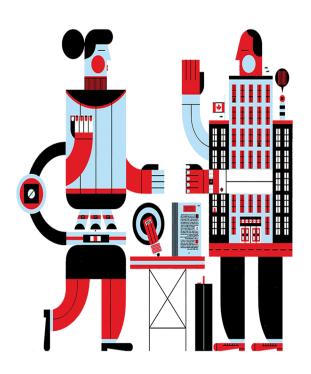
Jusqu'à 50 % des subventions du Programme FONCER seront affectés au volet industriel.

- Importance accrue accordée à la préparation des stagiaires en vue d'une carrière non universitaire; collaboration accrue entre le milieu universitaire et le milieu industriel.
- Participation requise des collaborateurs industriels au sein du comité de programme.
- La durée des stages industriels est de 3-4 mois à la maitrise et de 7-8 mois au doctorat.
- Le stage industriel n'est pas obligatoire pour les postdoctorants, bien qu'il soit encouragé. La durée recommandée est de 20% de leur programme (e.g., 4 mois).

Collaborateurs industriels

- Entreprises situées au Canada qui sont aptes à exploiter les résultats de la recherche au profit de l'économie canadienne.
- Les entreprises étrangères peuvent être admissibles à titre de collaborateurs si elles mènent des activités au Canada qui sont liées à la recherche proposée (p. ex., R&D ou fabrication) et si leur participation procurera des avantages au Canada.
- En raison des questions de conflit d'intérêts, les stagiaires du Programme FONCER ne peuvent faire un stage dans une entreprise appartenant en tout ou en partie au candidat ou à un cocandidat.

- Étape 1: Lettre d'intention
- Étape 2 : **Demande** (sur invitation)



Étape 1 : Lettre d'intention

- 1. Sélection interne à l'université (basé sur des quotas)
- 2. Critères de sélection
 - Mérite du programme de formation proposé (60 %)
 - Excellence de l'équipe de recherche (40 %)

Étape 1: Lettre d'intention

Formulaire 187, Lettre d'intention de présenter une demande de subvention au Programme FONCER

- Liste des cocandidats (au moins un; au plus 10): Tous doivent compléter le questionnaire de declaration volontaire.
- Collaborateurs
- Suggestions d'évaluateurs externes (8)
 - Dont au moins deux du Canada et au moins un de l'étranger
 - Les lettres d'intention ne seront pas évaluées par des évaluateurs externes.

Étape 1: lettre d'intention

- Formulaire 100, Formulaire de renseignements personnels – candidat seulement
- Lettre du vice-recteur à la recherche de l'université principale

Étape 1: Lettre d'intention

Aperçu du programme de formation (max. 2 pages)

- Objectifs, nouveauté, comment les stagiaires seront mieux préparés pour leur carrière, engagement des intervenants, description des employeurs éventuels et évaluation des perspectives d'emploi pour les stagiaires, et Covid-19
- Une page additionnelle pour :
 - Les titulaires et les cotitulaires antérieurs d'une subvention
 FONCER doivent décrire clairement en quoi leur demande diffère de celle qui a été financée auparavant.
 - Les chercheurs qui présentent une lettre d'intention au Programme FONCER dans un domaine de recherche dans lequel des programmes de formation FONCER sont déjà financés doivent clairement décrire en quoi leur nouvelle proposition diffère de celles qui ont été financées.

Étape 1: Lettre d'intention

Excellence de l'équipe de chercheurs proposée (max. 3 pages)

- Complémentarité
- Expertise
- Rôles et responsabilités
- Expérience en recherche

L'EDI devrait rentrer en ligne de compte

Étape 2 : Demande (sur invitation seulement)

Critères de sélection

- Mérite du programme de formation proposé (50 %)
- Excellence de l'équipe de recherche (25 %)
- Gestion et viabilité à long terme du programme (25 %)

Étape 2: Demande

- Formulaire 100, Formulaire de renseignements personnels - pour le candidat
- Formulaire 100, Formulaire de renseignements personnels ou CVC – pour chaque cocandidat (dix au plus)
- Lettre de l'université du candidat
 - Appui, engagement financier
- Au plus trois lettres des collaborateurs (le cas échéant)
 - Nature de l'appui

Étape 2: Demande

Formulaire 102, Demande de subvention au Programme FONCER

- Profil de la demande
- Sommaire de la proposition en langage clair
- Cocandidats et collaborateurs
- Dépenses prévues

Étape 2: Demande

Proposition du programme de formation en recherche

- En formule libre, 14 pages + 1 page pour les références
- Objectifs
- Éléments du programme de formation
- Nombre estimatif de stagiaires
- Perspectives d'emploi
- Comité de programme
- Liste des livrables
- Covid-19

Étape 2 : Demande

- Justification du budget (formule libre, 2 pages)
- Appui d'autres sources (formule libre, 2 pages)
- Au plus une lettre d'appui de l'université principale :
 - Liste des contributions de l'université
 - Description détaillée de son appui
 - Participation au programme de formation
 - Plans pour assurer la viabilité du programme

Exigences supplémentaires pour les demandes du volet industriel

- Compétences considérées comme essentielles dans le secteur industriel
- Contribuer à accroître l'employabilité des stagiaires dans le secteur industriel
- Renseignements détaillés sur les stages
- Confirmation que <u>tous</u> les stagiaires de 2^{ième} et 3^{ième} cycle compléteront un stage <u>industriel</u> de la durée minimale

Exigences supplémentaires pour les demandes au volet industriel

Lettre d'intention (Étape 1)

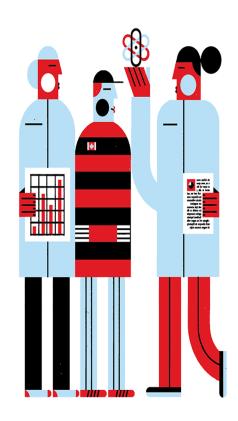
- UNE lettre ou un courriel du ou des partenaires industriels confirmant:
 - Qu'un représentant du milieu industriel siègera sur le Comité de programme
 - L'intention d'accueillir des stagiaires
 - Une lettre d'appui peut provenir d'un consortium industriel, mais il est préférable qu'un ou deux partenaires industriels confirment leur appui. Un engagement formel de la part de compagnies individuelles est requis à l'étape de la demande.

Exigences supplémentaires pour les demandes du volet industriel

Demande (Étape 2)

- Au plus trois lettres du/ ou des collaborateurs industriels confirmant:
 - L'engagement d'un collaborateur industriel à siéger au Comité de programme
 - L'engagement à accueillir des stagiaires pour 3-4 mois à la maitrise et de 7-8 mois au doctorat. Des accords doivent avoir été conclus et être respectés (si la demande est retenue)

3. Statistiques sur les concours et autres informations



Statistiques sur les concours

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023 – Quantique
Nombre de lettres d'intention reçues	108	128	123	118	123	123	17
Nombre de candidats invités à présenter une demande	55	50	55	38	43	51	9
Nombre de demandes reçues	53	50	53	37	42	49	9
Nombre de subventions accordés	18	18	15	13	13	À voir	3

Autres informations

Dates importantes

mars ou avril, 2023 : Date limite de présentation des

lettres d'intention (universités)

1er mai, 2023 : Date limite de présentation des

lettres d'intention (CRSNG)

30 juin, 2023 : Invitation à présenter une demande

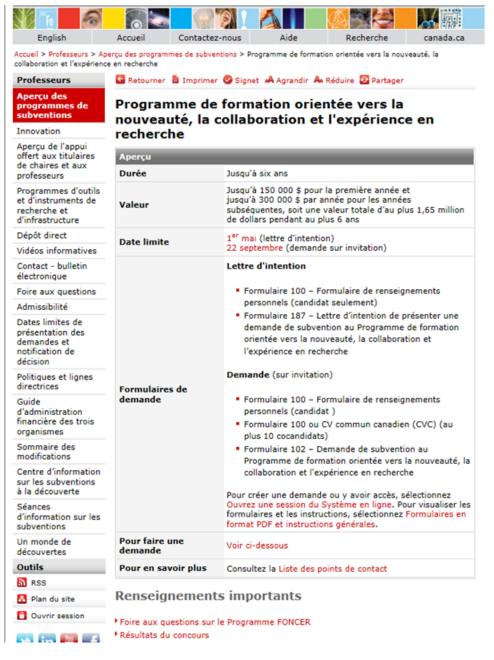
22 septembre, 2023 : Date limite de présentation des

demandes (CRSNG)

mars 2024 : Divulgation des résultats

Description du Programme FONCER:

http://www.nserccrsng.gc.ca/professorsprofesseurs/grants-subs/createfoncer_fra.asp



Autres informations

Renseignements supplémentaires

- Description du Programme FONCER
- Foire aux questions
- Responsables des subventions à votre université
- L'équipe FONCER
 - Courriel : foncer@nserc-crsng.gc.ca